UNIL | Université de Lausanne
Ecole des sciences criminelles

Calendrier des sessions d'examens et formalités d'inscription

Session d'hiver 2014

- Inscription aux examens: du 17 septembre au 13 octobre
- Retrait des inscriptions aux examens: du 17 septembre au 13 octobre
- Inscription(s) tardive(s) / retrait (s) tardif (s) au secrétariat moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF : du 14 octobre au 27 octobre
- Communication des horaires définitifs d'examens: le 8 janvier
- Session d'examens: du 10 janvier au 1er février
- Publication des résultats sur MyUnil: à partir du 5 février
- Consultation des épreuves: du 6 février au 7 mars
  Du lundi au jeudi de 9h à 11h et de 13h30 à 15h
- Délai de recours: le 7 mars

Session d'été 2014

- Inscription aux examens: du 17 février au 16 mars
- Retrait des inscriptions aux examens: du 17 février au 16 mars
- Inscription(s) tardive(s) / retrait (s) tardif (s) au secrétariat moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF : du 17 mars au 30 mars
- Communication des horaires définitifs d'examens: le 4 juin
- Session d'examens: du 10 juin au 5 juillet
- Publication des résultats sur MyUnil: à partir du 9 juillet
- Consultation des épreuves: du 10 juillet au 11 août
  Du lundi au jeudi de 9h à 11h et de 13h30 à 15h
- Délai de recours: le 11 août

Session d'automne 2014

- Inscription aux examens échoués en janvier et/ou juin : du 10 au 27 juillet
- Communication des horaires définitifs d'examens: le 13 août
- Session d'examens: du 18 août au 6 septembre
- Publication des résultats sur MyUnil : à partir du 10 septembre
- Consultation des épreuves: du 11 septembre au 13 octobre
  Du lundi au jeudi de 9h à 11h et de 13h30 à 15h
- Délai de recours: le 13 octobre

Remarques importantes :

- Dans les inscriptions aux **enseignements**, il faut s'inscrire **chaque semestre** à tous les enseignements et travaux pratiques suivis, même pour les cours et travaux pratiques annuels.
- Dans les inscriptions aux **examens**, il faut également inscrire les **travaux pratiques, stages et mémoires**.
- Les étudiants de 1ère année de Bachelor ont l'obligation d'inscrire **toutes** les branches durant les sessions de janvier et de juin de la 1ère année, à la session suivant directement la fin du cours pour les cours semestriels, et de s'y présenter.
- La non-présentation à un examen entraîne la note **zéro.**
- La session d'août / septembre sert uniquement aux **rattrapages**.
- Les **redoublants** de 1ère année de Bachelor doivent avoir repassé tous les examens pendant les sessions d'hiver et d'été. Ils n'ont pas accès à la session d'automne.